



PROJET ASSOCIATIF ET SPORTIF

UAC Handball 2008

Sommaire

1. PRESENTATION DE L'UAC HANDBALL	2
1.1 L'Union Athlétique Cadillacaise	2
1.2 Fonctionnement de la section handball.....	3
2. LES CONSTATS	4
3. LE PROJET « UAC Handball »	5
3.1 Objectifs éducatifs et associatifs.....	5
3.2 Objectifs sportifs	6
3.3 Objectifs Pédagogiques	6
4. LES METHODES	7
5. LES MOYENS	8
5.1 Organisation et fonctionnement	8
5.1.1 Structuration du club	8
5.1.2 Formation et arbitrage	8
5.1.3 Communication	8
5.1.4 Les animations	9
5.2 Ressources humaines	9
5.3 Ressources financières	9
5.4 Moyens matériels	9
5.5 Installations sportives	9
5.6 Bureau	9
6. EVALUATIONS.....	10

Annexes

PROJET ASSOCIATIF ET SPORTIF

« SECTION HANDBALL »

UNION ATHLETIQUE CADILLAC

Année 2008

Ce projet a pour but de faire le point sur les travaux déjà réalisés et de coordonner les futures évolutions de la section Handball de l'Union Athlétique de Cadillac (UAC).

L'ensemble de ce projet définit le cadre de fonctionnement du club. Il régit la vie collective, les activités et l'ambiance de la vie du club.

Celui ci détermine une volonté de figurer au meilleur niveau de compétition tout en assurant une politique sportive éducative et ludique, convaincu de l'utilité sociale du sport.

Le plan de développement sportif présente de nouvelles orientations qui doivent être comprises dans la durée, il s'efforce également d'intégrer tous les aspects des différents domaines du développement de l'activité en cohérence avec le projet sportif fédéral et local.

1. PRESENTATION DE L'UAC HANDBALL

Avant de présenter le projet de la section Handball de Cadillac, il convient d'effectuer un léger rappel concernant l'Union Athlétique de Cadillac et son projet éducatif.

1.1 L'Union Athlétique Cadillacaïse

L'Union Athlétique de Cadillac est une association loi 1901. Elle est composée par l'ensemble des différentes sections sportives évoluant sur le canton de Cadillac.

Elle fédère ces différentes sections et leur permet une meilleure promotion sur le territoire local. Elle les aide notamment dans leurs différentes démarches et donne des subventions au prorata des licenciés inscrits.

Chaque président de section est appelé à siéger au bureau et un président est désigné pour définir et coordonner les actions de tous.

1.2 Fonctionnement de la section handball

Origine et historique :

La section handball de l'Union Athlétique Cadillac a été créée en 1996.

A ses débuts, elle comptait un effectif de neuf seniors masculins.

C'est en janvier 1997, une fois les démarches administratives effectuées auprès de la Fédération Française de Handball (FFHB), que les joueurs ont pu fouler le sol de la salle des Baries de Cadillac.

Dès la seconde saison (1998/1999), le club se voit doté d'une équipe senior féminine.

Suite à quelques campagnes de communication, le club attire des enfants et des jeunes, faisant ainsi grandir très rapidement l'effectif.

Depuis, le nombre de pratiquants en équipe enfants et jeunes ne cesse de croître.

La section handball compte à ce jour, 172 licenciés, dont 128 jeunes âgés de moins de 18 ans. Il est notable que la parité homme/femme est à peu près respectée sur l'ensemble du club (86 garçons – 74 filles).

Lieux :

Les entraînements et matches ont lieu à la salle des Baries, Chemin des Baries 33410 CADILLAC (Face du collège Anatole France).

Le siège social est situé : Monsieur le Président UAC Handball
 Lieu dit Normand
 33550 VILLENAVE DE RIONS

Public :

Tous public, hommes, femmes enfants, en capacité physique totale et possédants des aptitudes à la pratique sportive (Enfants à partir de 6 ans).

Equipes :

Le club s'efforce chaque année à pouvoir proposer une équipe en fonction de chaque catégorie afin d'offrir à chacun la possibilité de jouer en championnat.

- Ecole de handball des petits (mixte)
- Ecole de handball des grands (mixte)
- Moins de 11 ans filles
- Moins de 11 ans garçons
- Moins de 13 ans filles
- Moins de 13 ans garçons
- Moins de 15 ans filles
- Moins de 15 ans garçons
- Moins de 18 ans filles
- Moins de 18 ans garçons
- Seniors filles : niveau excellence départementale
- Seniors garçons: niveau excellence départementale
- Equipe loisir mixte (Seniors)

2. LES CONSTATS

En 2001/2002, les séniors masculins connaissaient une première expérience en excellence départementale. A l'issue de cette saison, la relégation de ce groupe mettra en évidence, les manques pour pouvoir évoluer à un tel niveau ou à des niveaux supérieurs.

L'équipe dirigeante s'est alors mobilisée afin de connaître les désirs et exigences des licenciés, prioritairement sur le plan sportif. Le travail consistât à la prise en compte de l'assiduité des pratiquants, des capacités de développements et de structuration du club, mais également répondre et correspondre au besoin du territoire sur lequel le club intervient.

Après constat, nous avons pu anticiper les futures obligations fédérales. Celles-ci concernent les effectifs jeunes visant au renouvellement et au maintien des équipes séniors, les quotas d'arbitrage à réaliser, mais aussi les niveaux de diplômes pour les techniciens encadrant les différents groupes ; ces obligations s'accroissant selon le niveau de jeu des équipes.

Un premier projet fut donc présenté au début de la saison 2004/2005. Etabli sur les 10 saisons futures, ce document visait à prévoir les évolutions dans leurs grandes lignes et adapter les actions en fonction des effectifs, des outils et des moyens d'une saison à l'autre. Le projet s'axait surtout sur cinq grands points :

1. S'efforcer à avoir une trésorerie équilibrée
2. Structurer le club
3. Permettre une pratique pour tous
4. Mettre en place un jeu de qualité
5. Répondre aux obligations fédérales

Depuis sa création, il convient également de revenir sur le nombre de jeunes s'intéressant et pratiquant par la suite le handball. Ce nombre est en constante augmentation. Un tel succès peut être expliqué par l'adhésion de plus en plus massive des sections mini-hand, mais surtout par le fait que nos jeunes tiennent à rester dans ce qui est « **Leur club** ».

Au niveau départemental, de plus en plus de jeunes du club sont repérés lors des détectations et quelques uns participent par la suite aux journées de formation. Il convient de signaler qu'outre les joueurs ou les gardiens de buts, ces repérages concernent aussi nos jeunes arbitres. Ces retours plutôt positifs du comité, nous encouragent à continuer notre travail de formation mais aussi à répondre à des besoins internes inexistantes (création d'une école de gardiens de but, école d'arbitrage ...).

Le bureau se voit lui aussi renforcé chaque année par de nouveaux arrivants (5 pour l'année 2007). Ce n'est pas moins de 23 personnes (licenciés ou non) qui participent activement à la vie du club, et une dizaine occasionnellement. A ces chiffres, nous pouvons rajouter l'implication toujours grandissante de nos jeunes recrues qui prennent habilement et surtout spontanément la relève de leurs aînés (table de marque, arbitrage, buvettes ...).

Il convient donc de remarquer qu'outre le plan sportif, c'est aussi l'univers que véhicule le club qui est apprécié par tous ses licenciés.

Un retour de plus en plus positif est fait sur l'encadrement des équipes de jeunes (qualité de jeu, de travail, de comportement ...) mais aussi sur l'ambiance interne régnant dans le club (soirée, buvette, spectacle ...).

3. LE PROJET « UAC Handball »

Le projet de la section handball qui va suivre a été élaboré dans le but de constituer les bases du travail du bureau et de l'équipe encadrante. Il a été rédigé pour stimuler la créativité et l'imagination des bénévoles et la participation de tous (joueurs, parents ...).

Ce document comporte donc un ensemble d'objectifs qui se décline en différentes méthodes pédagogiques et/ou sportives. Il va être ce qui orientera nos différentes actions et activités, ainsi que nos rapports avec les joueurs, les clubs, les partenaires...

Ce projet est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe dirigeante, les joueurs, les parents et les partenaires, sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de notre action.

Il permet de donner un sens aux activités proposées. Il aide aussi à construire les démarches pédagogiques.

3.1 Objectifs éducatifs et associatifs

Selon la loi sur le sport (article 1), «les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale. Elles contribuent également à la santé. Leur promotion et leur développement sont d'intérêt général».

Comme le stipule cet article, l'utilité sociale du sport est primordiale.

Le sport permet aux individus de se rencontrer, de partager ensemble une même passion, de s'investir vers un but commun. Le lien social est ainsi échafaudé dès le plus jeune âge et consolidé tout au long de la vie sportive. Le sport favorise l'accomplissement personnel, développe la solidarité et la prise de responsabilité.

La section handball de Cadillac s'efforcera donc de :

- Développer la pratique du handball,
- Structurer, gérer, communiquer, moderniser ...,
- Développement de la pratique sportive pour le plus grand nombre : Mise en place d'opérations d'accessibilité à la pratique du handball et du mini handball, pendant les petites et les grandes vacances scolaires pour les enfants de 6 à 15 ans en partenariat avec la CDC des coteaux de Garonne.
- Pratique loisir : Permettre aux pratiquants désireux de s'orienter vers une pratique de loisirs de trouver les conditions nécessaires à leurs attentes,
- Relais des politiques des collectivités : Participer aux actions mises en place par la Ville (Fête), la DDJS (sport et violence), le Conseil Général, la Région, ... contribuer à la vie sociale,
- Développer et animer l'Ecole de Sport : valoriser le label Qualité de la FFHB,
- Participer à l'animation de la Ville de Cadillac et de ses environs,
- Encourager le bénévolat.

Nous nous efforcerons d'instaurer et développer un réel « esprit club ». Il conviendra donc à chaque licencié de défendre avec fierté les couleurs qu'il arbore et son appartenance au club.

3.2 Objectifs sportifs

Notre action principale s'appuie sur la mise en place d'une pratique accessible à tous. Nous nous efforcerons de respecter et faire respecter cette notion même si la compétition reste le but final. Gagner n'est pas primordial, même si cela reste une priorité ; l'important étant pour notre club, de participer. Développer la qualité de jeu et l'esprit collectif sont nos priorités. Notre mission essentielle reste la découverte et la promotion de notre activité sportive. Charte Olympique et règlement de ce sport façonnent notre manière d'arpenter les terrains. Respect des partenaires, des adversaires, des arbitres et du public sont de mise. Le fairplay est une règle d'or.

A l'horizon 2009, les objectifs sportifs sont les suivants :

- Equipes seniors F et G : se maintenir au niveau actuel,
- Equipes de jeunes -18 F et G : poser les bases du jeu et permettre une intégration rapide aux équipes seniors,
- Concernant l'arbitrage, la section s'efforcera de détecter et former les futurs arbitres, voire de favoriser les vocations,
- Développer la pratique du handball dans le Sud Gironde,
- Favoriser la formation de cadres : La formation continue des cadres techniques est un enjeu prioritaire, il est indispensable que chaque cadre puisse bénéficier d'une formation continue afin de compléter et de réactualiser son bagage de connaissances et de compétences.

Notre OBJECTIF PRINCIPAL reste donc de maintenir le meilleur niveau sportif « amateur » possible pour nos équipes.

3.3 Objectifs Pédagogiques

Le handball n'est pas seulement synonyme de compétition, de performances voire de spectacle, c'est aussi un réel vecteur d'insertion sociale. Il véhicule des valeurs, des préceptes reconnus d'utilité publique : respect, solidarité, partage, dépassement de soi, fair-play.

✓ **Sécuriser les jeunes par l'accès à la pratique du handball et la responsabilisation au sein d'une équipe**

- Favoriser le développement psychomoteur et les aptitudes physiques,
- Favoriser la découverte du jeu collectif et son expérimentation,
- Favoriser la recherche d'information, la prise de décision,
- Développer l'esprit d'équipe et l'appartenance à un groupe,
- Favoriser le bien-être de chacun et le respect de tous,
- Accompagner les enfants pour qu'ils choisissent cette activité dans laquelle ils prendront du plaisir à s'investir dans la durée,
- Favoriser un côté ludique et de détente.

Donner du respect à celui qui recherche un cadre, où évoluent générosité, solidarité, créativité, c'est favoriser la relation et inspirer soi-même le respect.

Prendre conscience des différences et comprendre la richesse que cela constitue sont les bases d'une vie sociale harmonieuse.

- ✓ **Faciliter la socialisation et la citoyenneté**
- Respecter les autres et les différences :
 - Ecoute, échanges, discussions, choix collectif,
 - Rencontres extérieures,
- favoriser l'entraide et la coopération :
 - Jeux de coopération,
 - Projets collectifs ;
- Respect des règles, de l'arbitrage ...,
- Participer et s'impliquer à la vie du club.

Derrière la notion de citoyenneté apparaissent les droits et devoirs qui incombent à chacun dès lors qu'il vit en société. Il s'agit là d'une considération de l'autre et par extension, des autres, du collectif. On ne peut rêver de meilleur terrain d'entraînement que la micro société que représente le club. Le jeune peut y trouver l'apprentissage de différents modes relationnels :

- Lui et les autres jeunes
- Lui et l'équipe pédagogique
- Lui et les relations extérieures au groupe.

Exister en laissant la place aux autres «citoyens du groupe » promet d'être un véritable jeu d'équilibre : il devra à la fois trouver son enracinement, s'ancrer dans ses 2 pieds pour exister face aux autres, mais aussi ne pas « envahir » les autres. Voilà qui ne laisse pas de place au rapport de force (menaces, insultes, bagarres) ou de pouvoir, mais qui privilégie les qualités humaines susceptibles de nous donner une place en face des autres, sans qu'il soit forcément nécessaire de la prendre.

Les échanges et actions ainsi établis sur des valeurs non égoïstes ou matérielles renforcent la valorisation de soi, l'estime personnelle et les qualités de cœur, dès lors que ce comportement n'est pas livré à l'appréciation ou au jugement d'autrui. Seules comptent dans cette perspective, indépendance d'esprit et dignité d'être humain.

Dans le partage de l'activité avec les autres ou la compétition positive, cet état d'esprit débouche sur un cadre propice à l'épanouissement des valeurs humaines. C'est donner au jeune l'outil qui sculptera son propre modèle relationnel.

Il s'agira avant tout de favoriser le développement des enfants et des jeunes en tant qu'individus mais aussi leur épanouissement personnel.

4. LES METHODES

C'est en accentuant le travail interne (par le biais des différentes commissions) que le projet peut prendre tout son sens. Organisé et réparti en différentes commissions, la gestion financière et administrative, le travail technique et tactique, l'arbitrage, la communication et l'animation du club en sont plus simplifiées.

L'implication, de plus en plus grandissante, des bénévoles continue à favoriser l'avancée et la reconnaissance de la section handball de Cadillac sur le département.

5. LES MOYENS

5.1 Organisation et fonctionnement

5.1.1 Structuration du club

- Organisation fonctionnelle : préciser les rôles et missions des différentes fonctions et instances du Bureau Directeur,
- Organisation structurelle : favoriser le travail en commissions = renforcer la Commission Communication, mettre en place et faire fonctionner la Commission Sponsors Partenaires,
- Organisation sportive : accroître le rôle de la Commission Technique, définir la fonction de responsable technique,
- Accentuer la transversalité des différentes commissions afin de permettre une meilleure lisibilité des actions engagées,
- Responsabiliser et impliquer davantage de personnes dans la vie du club.

5.1.2 Formation et arbitrage

- Accentuer l'effort de formation vers les encadrants, accompagnants, arbitres, dirigeants. Une politique orientée vers une formation de haut niveau est incontournable. La formation du jeune joueur (se) est une priorité absolue,
- Stage de spécialisation des entraîneurs,
- Implication des jeunes dans l'entraînement des plus jeunes,
- Poursuivre l'action de l'école de gardiens de but,
- Maintenir le bénévolat des arbitres exigés (2 actuellement),
- Impliquer de plus en plus de séniors dans l'arbitrage,
- Développer l'école d'arbitrage interne au club avec suivi individualisé,
- Favoriser la formation des jeunes arbitres et susciter des vocations.

5.1.3 Communication

La communication est probablement jusqu'à ce jour un des points faibles du fonctionnement de la section.

Nous devons nous assurer que nos objectifs et nos programmes sont connus et compris de tous. La communication est une pièce maîtresse de tout projet et notre objectif est de mettre en place une véritable stratégie de communication qui passe par :

- Définir et mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires pour d'une part, améliorer la communication interne et d'autre part, assurer la promotion du club et du handball,
- Une participation très active de tous les cadres techniques,
- Une ouverture des entraînements aux visites de joueurs « tous publics »,
- La conception et l'animation de différents supports de communication (Internet, CD Roms, création « d'un journal du club » disponible à la salle, papiers...),
- Etablir des contacts plus fréquents avec la presse locale pour améliorer notre couverture « média »,
- Accentuer la diffusion d'informations par le biais du site Internet ; www.cadillac-handball.org.

5.1.4 Les animations

Elles ont pour but de développer les relations au sein du club et de permettre à chacun de trouver une place. Elles servent aussi de « vitrines » ouvertes sur le club. Elles demandent toujours beaucoup d'investissement de la part des bénévoles mais sont toujours une réussite pour le club.

- Les soirées (déguisées, spectacle humoristique, paella, repas fin d'année),
- Le vide grenier,
- La buvette de la piscine
- Les lotos, les tombolas.

5.2 Ressources humaines

- Permettre à chacun de trouver une place au sein du bureau,
- Permettre à chacun de donner son avis (parents, enfants ...),
- Augmenter le nombre d'encadrant diplômé,
- Augmenter le nombre d'accompagnants d'équipes, de dirigeants actifs,
- Intégrer et impliquer davantage de parents et de bénévoles,
- Utiliser les compétences de tous.

5.3 Ressources financières

- Contractualiser avec les collectivités,
- Développement du partenariat avec les entreprises,
- Pérennisation de nos partenaires,
- D'une manière générale, rechercher et développer toutes les sources de financement,
- Organisation de Loto, Tombola, Vente de calendriers, Vide grenier, Buvette piscine, Animations exceptionnelles,
- Mise en place de la boutique du club.

5.4 Moyens matériels

- Acquisition des matériels pédagogiques et sportifs nécessaires :
- Jeux de maillots, ballons, plots,
- Acquisition des matériels administratifs nécessaires :
Renouvellement : ordinateur + logiciel, imprimante ...
(Logiciel de gestion d'un club : licenciés, trésorerie, ...),
- Acquisition ou élaboration de moyens de communication : plaquette club, Autocollants ...

5.5 Installations sportives

- Spécialisation du gymnase **des Baries** pour le handball, envisager l'extension du nombre de places assises pour augmenter la capacité d'accueil de spectateurs
- Création d'un emplacement pour la buvette,
- Création d'un club house sur place réservé au handball,
- Besoin d'un nouveau gymnase ? (cf. annexe).

5.6 Bureau

Il est constitué par 18 adultes bénévoles licenciés. Chacun de ses membres possède des compétences différentes, en lien avec l'activité de l'association. Il est divisé en plusieurs commissions afin de faciliter le travail de chacun.

Dans ce fonctionnement, le Président utilise son autorité dans un sens de protection du club par rapport à l'extérieur. Il est le garant d'un projet et dans ce sens le représentant d'une autorité au service du collectif ; sans arrière-pensée de pouvoir, de privilège, ou autre désir de satisfaction de l'ego.

Les membres du bureau et les entraîneurs adhèrent au projet et proposeront des activités répondant aux objectifs retenus. Ils veilleront surtout à la santé physique et morale des enfants et des jeunes. Ils se devront d'être cohérents dans leurs actions et leurs décisions.

6. EVALUATIONS

Le rôle du Conseil d'Administration est primordial lorsqu'il faut prendre des décisions, réfléchir au développement de l'association, faire face aux difficultés. Une réunion mensuelle (le 1^{er} lundi du mois) aide les représentants du club dans l'évaluation de la mise en place et le respect des principes du projet. Le bilan de mois, la préparation des futures manifestations et une discussion autour des difficultés permettent de conserver le cap et favorisent la dynamique et la cohésion de la direction et de l'encadrement.

Chaque point est évalué par commission en terme de notion de progression dans l'action. L'avis de tous est très important et l'équipe dirigeante veillera à être à l'écoute.

Ce document est bien plus qu'un document administratif indispensable, nous attendons qu'il soit le fil conducteur du club, la référence de l'action et de la réflexion de l'équipe dirigeante. Il affirme la pédagogie et les moyens mis en œuvre.

L'UAC handball

ANNEXES



UNE NOUVELLE SALLE :

Un Projet indispensable au bon développement de la section !

Pourquoi un tel projet ?

Fort est de constater, l'importance d'une nouvelle salle pour palier à la vétusté de l'actuelle salle des baries. Il devient de plus en plus important de répondre à un besoin urgent pour notre secteur d'activité. En effet, la section handball qui ne cesse d'évoluer en terme d'effectif et de qualité de travail, doit se voir doter rapidement d'une salle plus adaptée à la pratique de ce sport.

Le club handball est dans l'impossibilité d'accueillir dans de bonnes conditions tous ses pratiquants dans les créneaux horaires normaux.

La salle des baries ne peut offrir qu'un accueil spartiate aux joueurs mais surtout au public, défavorisant ainsi la promotion du handball au point de vue local et dévalorisant l'image du club!

De réels besoins !

Un agrandissement de la surface de jeu actuelle permettrait de doter notre club et notre ville d'un équipement « ouvert et évolutif » vers l'avenir et répondrait ainsi aux normes fédérales.

La section est de ce fait, dans l'impossibilité d'accueillir dans de bonnes conditions des événements majeurs qui permettraient de promouvoir sa discipline auprès d'un large public.

Le manque de chauffage, d'isolation, de sécurité ... rendent difficile et dangereuse son utilisation. De plus, des problèmes de vols dus aux systèmes de verrouillage des portes deviennent récurrents. Quand au local technique, devenu trop petit, il ne permet plus le stockage du matériel, des ballons, des équipements ...

Notre succès passe aussi par notre capacité à innover de manière à nous adapter à l'évolution de la société. L'enseignement du handball à un plus grand nombre sous des formes différentes est un des éléments essentiels. Pour cela, une structure réellement adaptée paraît indispensable.

Moderniser les équipements sportifs ?

La modernisation d'un équipement sportif facilite et encourage une réactualisation de l'existant par rapport aux normes de sécurité, aux « normes fédérales » mais aussi aux nouvelles attentes des pratiquants (lieux de rencontre, de détente, de convivialité...).

Rénovation ou construction ?

Au vu de l'état actuel et surtout de la fréquentation de la salle, une rénovation paraît non adaptée. En effet, une remise aux normes (et en état), prenant plusieurs mois, signifierait une « mort » lente du club ; car sans salle, il deviendrait difficile de prévoir entraînements et matches.

Il est à noter que courant août 2008, une poignée de bénévoles du club ont pris en charge la rénovation peinture des murs de la salle. Le matériel fourni par la CDC des coteaux de Garonne, a permis un net rafraichissement au couleur du club.

Au vu de la dangerosité mise en évidence par la proximité des bancs, un rétrécissement des tribunes a été demandé. Cela dégagera l'aire de jeu et protégera joueurs et public. La création d'un espace buvette a également été étudiée. Les buts devront être changés rapidement par la suite.

Améliorer l'accessibilité des personnes handicapées aux équipements !

Les personnes handicapées en tant que pratiquants mais aussi en tant que spectateurs doivent disposer des mêmes conditions d'accès que les personnes valides. De fait, il s'agit d'appliquer le décret du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité des personnes handicapées aux établissements recevant du public (pour plus d'information, se référer au guide « accessibilité et construction »).

Au vu de tous ces éléments, la construction d'une nouvelle salle semble plus judicieuse et répond à une nécessité au point de vu local.

CHARTRE DU HANDBALLEUR CADILLACAIS

*Le club de handball de Cadillac s'engage pour un sport sans violence et pour le Fair-play !
Etre licencié à l'UAC Handball, ce n'est pas seulement venir jouer mais c'est aussi
s'engager à respecter et défendre les valeurs véhiculées par le club.
Nous vous demandons donc de bien vouloir respecter le code sportif de l'UAC handball.*

Tout sportif débutant ou champion s'engage à :

- 1: Se conformer aux règles du jeu
- 2 : Respecter les décisions de l'arbitre
- 3 : Respecter adversaires, entraîneurs et partenaires
- 4 : Refuser toute forme de violence et de tricherie
- 5 : Etre maître de soi en toutes circonstances
- 6 : Etre loyal dans le sport et dans la vie
- 7 : Etre exemplaire, généreux et tolérant
- 8 : Etre ponctuel aux entraînements et matches
- 9 : S'entraîner dans une tenue adaptée
- 10 : Prévenir le responsable en cas d'absence ou de maladie
- 11 : Etre motivé et participer activement avec assiduité aux entraînements
- 12 : Respecter le matériel et les lieux
- 13 : Défendre avec fierté les couleurs du club

Signature licencié





CHARTRE D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

La salle des Baries est mise à disposition du club de handball de Cadillac par la CDC des coteaux de Garonne. Il convient donc de bien vouloir respecter les locaux ainsi que les infrastructures existantes.

Titre I - Dispositions générales

ARTICLE 1er

Les utilisateurs auront accès aux installations obligatoirement en présence d'un dirigeant ou d'un responsable désigné par le club qui aura la charge de remplir le cahier de présence. L'attribution d'un vestiaire ne se fera qu'en présence du responsable du groupe.

ARTICLE 2

La fréquentation des équipements sportifs implique le respect du présent règlement. Toute attitude susceptible de troubler l'ordre public ou le bon déroulement des activités ou des matches entraînera l'expulsion du contrevenant et des poursuites judiciaires s'il y a lieu. L'accès aux équipements n'est autorisé que dans les cas prévus par le présent règlement et dans une tenue décente.

ARTICLE 3

Ne sont pas admis dans les installations :

- Tout individu : fauteur de troubles menaçant l'ordre public ou ayant des agissements contraires aux bonnes mœurs,
- Tout individu en état d'ébriété,
- Les animaux, même tenus en laisse.

ARTICLE 4

- Les personnes pénétrant dans l'aire de jeu doivent se munir de chaussures exclusivement réservées à la pratique sportive intérieure et propres.
 - La mise en place du matériel est effectuée dans le souci de préserver le revêtement du sol.
- Chaque groupe s'engage à laisser la salle dans l'état où il l'a trouvée.
- Les accessoires sportifs utilisés sont normalement réservés à l'usage intérieur.

ARTICLE 5

Le matériel existant dans les installations appartient à la section et est à la disposition des utilisateurs pour l'exercice exclusif du Handball. Il est placé sous leur sauvegarde et son utilisation engage leur responsabilité. Ils devront ranger ce matériel avant la fin de chaque séance.

Les utilisateurs seront tenus responsables des dégradations, bris ou pertes de matériels, causés pendant leurs heures de mise à disposition.

ARTICLE 6

Il est interdit de circuler à l'intérieur des équipements sportifs à bicyclette, motocyclette, scooter ou autres engins. Les véhicules et cycles devront obligatoirement être garés aux emplacements prévus à cet effet.

Titre II - Mesures d'hygiène

ARTICLE 7

Il est interdit :

- De détériorer toute installation,
- De rester ou pénétrer dans les vestiaires en dehors du temps prévu pour se vêtir,
- De s'exhiber dans une tenue indécente,
- De fumer, cracher, uriner, dans les équipements d'intérieurs,
- De jeter des débris en dehors des endroits prévus à ces effets.

ARTICLE 8

En cas d'accident, l'intéressé doit :

- prévenir immédiatement le responsable de l'association sportive qui prendra les mesures nécessaires.

ARTICLE 9

Le responsable " sur place " de l'UAC Handball, veille au respect des règles de bon ordre, de propreté, de sécurité et à l'application du règlement de l'équipement sportif.

Titre III - Règles spécifiques

ARTICLE 10

En aucun cas, la club ne peut être tenue pour responsable des vols ou pertes d'objets appartenant aux utilisateurs.

Les objets trouvés dans les locaux seront conservés une semaine par les dirigeants. Ceux-ci les remettront à la personne qui les réclamera, après s'être assurés qu'elle en était bien propriétaire. Passé ce délai d'une semaine, les objets seront déposés au service des objets trouvés (Commissariat de Police) par exemple.

ARTICLE 11

Les ventes des boissons ou autres articles de consommation sont soumis à la réglementation en vigueur. Pour éviter tout accident, les conditionnements en verre sont interdits. La vente ne pourra se faire dans les salles sportives proprement dite que par le biais de la buvette.

Toute publicité est proscrite sauf sponsoring.

ARTICLE 12

Les prescriptions ci-dessus ayant pour but d'obtenir la conservation des installations aménagées pour la collectivité, de permettre l'utilisation la plus intensive possible et enfin, d'assurer la discipline indispensable pour tous les usagers, la non observation de ces prescriptions pourra faire l'objet de sanctions.

Toutes manifestations extérieures indignes d'un sportif, dirigeant ou spectateur (ivresse, injures, etc...) seront sévèrement réprimées et toute récidive pourrait entraîner l'exclusion du ou des contrevenants à titre temporaire ou définitif.

ARTICLE 13

Le fait d'utiliser les installations sportives implique impérativement le respect du présent règlement.



CHARTRE DE BONNE **CONDUITE** **DE L'ENTRAINEUR**

- Je **n'hurlerai pas** sur les joueurs.
- Je ne laisserai pas faire de **gestes anti-sportif** à mes joueurs.
- Je ne manifesterai jamais ouvertement mon **mécontentement envers l'arbitre.**
- Je suis conscient que le **J.A.**, comme les joueurs, est là pour apprendre. Il **peut donc commettre des erreurs,** tout comme mes joueurs ou moi même.
- Je suis conscient que le handball est un jeu et donc de ce fait que les enfants sont là pour **s'amuser,** et pas pour être champion du monde.

Signature Cadillac
nom et prénom

Signature visiteur
nom, prénom et club

La charte a t-elle été respectée ?

OUI	NON	EN PARTIE
-----	-----	-----------

La charte a t-elle été respectée ?

OUI	NON	EN PARTIE
-----	-----	-----------